



Communauté de Communes

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

### **Procès-Verbal de la réunion du 29 mars 2016**

### **au Siège – Abbaye de la Séauve sur Semène**

#### **Etaient présents :**

|                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| Commune d'AUREC SUR LOIRE :          | M. VIAL, M. BOURGIE,<br>Mme TEYSSIER, M. VOCANSON,<br>Mme MOULIN-ROYON, M. CHEYNET,                         |
| Commune de SAINT JUST MALMONT :      | M. GIRODET, Mme PRADIER,<br>M. TONSON, Mme BONNEFOY,<br>Mme SOUBEYRAN,                                      |
| Commune de SAINT DIDIER EN VELAY :   | M. BLANCHARD, Mme FAYARD,<br>M. SALGADO, Mme VICENS,<br>M. MOULIN   |
| Commune de SAINT FERREOL D'AUROURE : | M. AULAGNIER,<br>M. RIVET, M. ROSIAK,   |
| Commune de PONT SALOMON :            | M. COLETTA, Mme VOCANSON,<br>M. RABEYRIN,   |
| Commune de LA SEAUVE SUR SEMENE :    | M. MARCON (départ au rapport 13),<br>Mme PACALON, Mme GUIGNAND<br>(arrivée à l'adoption du PV du 09/02/16), |
| Commune de SAINT VICTOR MALESCOURS : | M. CHAMPAVERT, M. FAVARON,  |

#### **Etaient Excusés représentés :**

Mme PARRAT : Commune d'Aurec sur Loire : Pouvoir donné à M. VIAL  
M. FRANÇON : Commune de Saint Just Malmont: Pouvoir donné à Mme BONNEFOY  
Mme MONTERYMARD : Commune de Saint Ferréol d'Auroure : Pouvoir donné à M. AULAGNIER  
M. MARCON : Commune de La Séauve sur Semène : Pouvoir donné à Mme PACALON à partir du rapport n° 13  
Mme BAUZA : Commune de Saint Victor Malescours : Pouvoir donné à M. CHAMPAVERT

Monsieur le Président ouvre cette séance essentiellement consacrée au vote du budget en remerciant la presse pour leur rendu compte de nos sessions dans nos quotidiens et hebdomadaires, le public pour suivre nos travaux et le personnel de Loire Semène pour leur investissement au-delà de leur temps de travail.

Il est procédé à la nomination de Madame Laetitia VOCANSON comme secrétaire de séance qui fait l'appel :

- 26 conseillers communautaires présents,
- 1 conseiller communautaire en retard (Mme GUIGNAND),
- 4 conseillers communautaires excusés qui ont donné pouvoir (Mme PARRAT à M. VIAL, M. FRANÇON à Mme BONNEFOY, Mme MONTERYMARD à M. AULAGNIER et Mme BAUZA à M. CHAMPAVERT.

Le Quorum est atteint.

Monsieur le Président propose de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance du 9 février 2016 qui est approuvé à l'unanimité (arrivée au moment du vote de Mme GUIGNAND).

**Administration Générale**  
**Décisions prises en application de l'article**  
**L 5211-10, alinéas 3 et 4 du Code général des**  
**collectivités territoriales**

Monsieur le Président donne lecture des décisions du Président n° 20150201\_P\_015Bis à 20160126\_P\_1520160307\_P\_023 et des décisions des bureaux du 26 janvier 2016, 23 février 2016 et 08 mars 2016 prises en application de l'article L.5211-10 alinéas 3 et 4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Concernant les décisions du président n° 20160201\_P\_015Bis et n° 20160201\_P\_015Ter, Monsieur le Président explique que ces dernières remplacent des décisions précédentes relatives à l'organisation des camps hivers. En effet, au vu du succès de ces derniers, il a été décidé d'ouvrir 8 places de plus sur les 2 sessions dans le but de contenter l'ensemble des jeunes inscrits sur liste d'attente. Le reste à charge pour Loire Semène est d'environ 3 000 € et reste faible par rapport à la somme totale. Il précise que la location par la mise à disposition du car à deux autres organismes (décisions du bureau n° 20160223\_B\_004 et n° 20160223\_B\_005) a également permis d'atténuer le reste à charge de ces camps.

Mme VICENS est ravie de voir qu'une stagiaire ait été trouvée pour l'organisation des visites guidées du territoire pour la période estivale 2016 et indique qu'un groupe de partage de savoir serait intéressé pour bénéficier d'une visite courant du mois de juin.

Monsieur le Président indique qu'il faut étudier la demande mais pense que cela doit être réalisable. Il rajoute que la personne retenue est une jeune fille en master originaire de Chenereilles et qu'elle débute son stage le 15/05/2016, ce qui lui laissera un mois pour intégrer des données.

Monsieur COLETTO rappelle que la masse de données à mémoriser est assez importante et qu'il faudra étudier la demande.

Monsieur le Président souligne le fait que ces visites ont connu un réel succès l'an dernier et qu'elles ont été redemandées par les maires.

## ***Administration Générale Rapport d'Activité 2015***

Monsieur le Président avant de présenter les faits marquants relatifs à l'activité de Loire-Semène en 2015, informe le conseil communautaire que le rapport d'activité sera envoyé à l'ensemble des communes et est consultable au siège de Loire Semène ainsi que sur le site Internet.

Monsieur le Président présente le rapport de synthèse du rapport d'activités 2015.

Concernant le développement économique, il précise que 2 modules sont disponibles à la pépinière du Viaduc de Pont Salomon (à savoir que des demandes sont actuellement en cours de finalisation) et que 3 lots sont disponibles à l'hôtel d'entreprises de St Just Malmont.

Quant à l'aménagement du territoire, il indique que les chiffres donnés pour l'instruction des actes ne concerne que le 1<sup>er</sup> semestre étant donné que le service a été mutualisé à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au sein du PETR de la Jeune Loire et ses Rivières. Il poursuit avec le SIG et insiste sur l'importance de le construire et de le développer en lien avec l'ensemble des élus et techniciens des communes et de Loire Semène.

Il passe à la partie Travaux, Voiries et Bâtiments Communautaires et souligne la forte augmentation des travaux en régie en 2015. Il indique que les travaux du centre socio-culturel avancent bien. Concernant le projet de réhabilitation de la chapelle de St Ferréol d'Auroure, il informe le conseil communautaire d'un RDV le 1/04/2016 avec le maître d'œuvre.

Il continue avec le volet tourisme et fait constater le « boom » en 2015 des fréquentations des piscines d'été dû au beau temps estival. Il indique que 2 PR sont actuellement labellisés Respirando et que 14 autres devraient l'être d'ici juin 2016.

En ce qui concerne la culture, il souligne le succès des animations des Tites Z'oreilles.

Pour la partie Famille – Jeunesse, il insiste sur l'importance du rôle des relais petite enfance qui permettent le développement de liens par la création d'un réseau et le fait de rassurer les assistantes maternelles en les conseillant et les aidant. Il revient sur les fortes variations de fréquentation des accueils de loisirs qui s'expliquent en partie par la mise en place des TAP et le fait qu'il y ait école les mercredis matins.

Concernant le CISPD, il informe que les journées sécurités routières de 2016 auront lieu fin avril sur le territoire.

Il indique n'avoir fait qu'un tour d'horizon du rapport d'activité mais ce dernier permet de se rendre compte du travail réalisé par l'ensemble des services de Loire Semène.

Il rappelle que ce rapport doit être présenté dans chacune des communes membres.

Le Conseil Communautaire prend acte de la communication.

## ***Administration Générale : Schéma de Mutualisation***

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire que le schéma de mutualisation est un document obligatoire, qu'il a été élaboré et présenté lors du conseil communautaire du 15/12/2015 puis adressé à chaque commune qui avaient 3 mois pour émettre un avis. Il précise que 6 communes ont émis un avis favorable à ce projet hormis la commune de La Séauve sur Semène qui n'a pas

délibéré. Il rappelle que 18 actions ont été répertoriées dans ce schéma et que pour la plupart ces actions étaient déjà pratiquées auparavant mais que d'autres ont été inscrites en plus au vu des changements législatifs. Il donne l'exemple de la loi Notre et de la reprise des compétences eau – assainissement ou du PLUi dont les communes si elles le souhaitent pourront transférer cette compétence à Loire Semène sauf en cas de minorité de blocage. Monsieur le Président propose au conseil communautaire de bien vouloir approuver le Schéma de mutualisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité, (3 abstentions : M. MARCON, Mme PACALON, Mme GUIGNAND) approuve le schéma de mutualisation.

***Administration Générale : Finances :***  
***Budget Général :***  
***Compte de Gestion du Receveur 2015***

Monsieur le Président indique qu'avant de passer au budget primitif 2016, il y a lieu de clore le budget 2015 en commençant par approuver le compte de gestion du receveur 2015 fourni par Madame la Trésorière. Il reprend les résultats budgétaires de l'exercice : en section d'investissement 1 602 405,33 € en recettes et 1 427 865,79 € en dépenses, soit un excédent de 174 539,54 € - en section de fonctionnement 9 846 032,23 € en recettes et 9 049 054,80 € en dépenses, soit un excédent de 796 977,43 €. Il explique qu'il faut rester prudent sur ce bon résultat de fonctionnement car il est constitué pour environ 400 000 € de rattachements et de rôles complémentaires non attendus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2015.

***Administration Générale : Finances :***  
***Budget Général : Compte administratif 2015***

Monsieur le Président, avant de laisser la parole à Monsieur BLANCHARD pour le vote du compte administratif de 2015, indique que la commission Finances l'a examiné en détail.

Monsieur BLANCHARD présente le compte administratif 2015 pour la section de fonctionnement (9 846 032,23 € en recettes et 9 049 054,80 € en dépenses, soit un excédent de 796 977,43 € cumulé à un excédent antérieur de 1 382 945,71 €, soit un excédent global 2 179 923,14 €) et la section investissement (1 602 405,33 € en recettes et 1 427 865,79 € en dépenses, soit un excédent de 174 539,54 € cumulé à un excédent antérieur de 816 987,89 €, soit un excédent global de 991 487,43 €).

Concernant les dépenses de fonctionnement, il indique que le budget réalisé est inférieur à celui du budgétisé pour les charges de personnel, les charges à caractère générale, les atténuations de produits ainsi que pour les charges de gestion courante et que seul le budget réalisé est supérieur au budgétisé pour les opérations d'ordre de transfert.

Quant aux recettes de fonctionnement, il explique que les produits exceptionnels de 287 998,74 € correspondent à l'actif de Bramard.

Il ajoute que les restes à réaliser d'un montant de 418 904 € en dépenses et de 257 552 € en recettes seront reportés sur l'année 2016.

Il précise que les recettes d'investissement se constituent du FCTVA et des subventions CG2D, DRAC, DETR...



Monsieur le Président propose aux conseillers communautaires de reprendre le tableau récapitulatif détaillant par chapitres et par lignes le budgétisé et le réalisé 2015, afin de savoir s'ils ont des questions particulières.

En l'absence de question, Monsieur le Président se retire de la séance.

Monsieur BLANCHARD fait procéder au vote du compte administratif 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2015 qui présente un excédent global de fonctionnement de 2 179 923,14 € et un excédent global d'investissement de 991 487,43 €.

Monsieur le Président réintègre la séance et remercie les élus pour leur confiance.

|   |
|---|
| <p style="text-align: center;"><b><i>Administration Générale : Finances :</i></b><br/><b><i>Budget Général : Affectation des résultats 2015</i></b></p> |
|---|

Monsieur le Président présente l'affectation des résultats 2015 qui sont de 2 179 923,14 € en section de fonctionnement et de 991 487,43 en section d'investissement.

Il indique qu'en section d'investissement, il n'a pas été constaté de besoins de financement et de ce fait, le bureau a décidé à l'unanimité de garder la totalité de l'excédent de fonctionnement en section de fonctionnement. Cette stratégie financière a été choisie par les élus dans le but de faire face dans l'avenir au problème majeur de Loire Semène qui est son cycle de fonctionnement, et de pouvoir profiter en investissement de crédits d'emprunts à des taux très faibles. Il donne l'exemple de la proposition de la caisse d'épargne pour un prêt de 400 000 € sur 15 ans à un taux de 1,74 %, soit seulement 53 000 € d'intérêts environ. Un prêt est en cours de renégociation pour trouver une autre marge de manœuvre en investissement. Il est essentiel de profiter de cet excédent d'investissement afin de s'en servir pour lancer les investissements du plan de mandat de manière lisse jusqu'à la fin du mandat. Il a également été décidé de maintenir les charges financières pour ne pas plus affecter le fonctionnement et ne pas se mettre en difficulté plus tard. Il est également primordial de continuer à faire des efforts pour éviter que le cycle de fonctionnement s'emballe. Il revient sur le résultat de fonctionnement de 2015 de 796 000 € et insiste sur le fait que ce dernier est en partie dû (environ 400 000 €) à des rôles complémentaires et à des rattachements. Il déclare que Loire Semène ne percevra pas chaque année ces recettes et qu'il est important de rester prudent quant à ce résultat plutôt bon. Néanmoins il se félicite de l'ampleur du résultat qui est également le fruit des efforts des commissions et des services.

Il souligne la rareté pour les collectivités d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement sur cette même section mais indique que ce mécanisme est souvent utilisé dans les syndicats et donne l'exemple du budget du SICTOM pour lequel les forts amortissements d'équipements inscrits en dépenses de fonctionnement permettent d'obtenir des recettes en investissement.

La stratégie choisie permettra de faire face à la situation donnée sous réserve que Loire Semène réalise des économies sur la partie fonctionnement.

Il rajoute que la majeure partie des investissements du plan de mandat sera inscrite mais qu'il est primordial de lisser les investissements pour ne pas avoir de fluctuation sur les années suivantes.

Il propose d'affecter la totalité de la somme, soit 2 179 923,14 € en section de fonctionnement, en précisant que ce point a été débattu et validé en commission finances et en bureau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve cette affectation des résultats 2015.

**Administration Générale : Finances :**  
**Budget Général : Budget Primitif 2016**

Monsieur le Président présente le projet de budget primitif 2016 en reprenant les postes clés comprenant des évolutions notables.

Il revient tout d'abord sur le fait que cette proposition de budget primitif 2016 est le résultat d'un travail collégial en bureau et en commission finances qui a fait l'objet d'une approbation unanime et d'un consensus des vice-présidents en bureau. Ce budget primitif a été basé sur 2 axes majeurs : la baisse des charges de fonctionnement et une politique d'investissement ambitieuse mais raisonnée.

Il indique que des efforts partagés sont demandés dans ce budget primitif. Les prévisions d'évolutions des charges de personnel ont été fixées à seulement + 1,5 % selon une modération de la politique salariale, la décision de ne pas toujours remplacer les absences pour arrêt maladie ou congé maternité et la volonté politique de souscrire à des contrats aidés. Il rappelle les effets vicieux de ces contrats puisqu'on va jusqu'à l'épuisement des droits sans forcément garder les agents ensuite. Les associations du territoire se voient geler leur subvention. Les communes membres avec le schéma de mutualisation participeront aussi avec le partage de la compétence des agents techniques et du matériel. Les familles qui bénéficient des services de Loire Semène se verront également appliquer une tarification plus proche des coûts réels pour le périscolaire, l'extrascolaire et devront payer des frais d'inscription pour les TAP. La mise en place de ces frais d'inscription a pour but de responsabiliser les parents et de générer une recette supplémentaire qui serait de l'ordre de 36 000 € par an pour 1 000 enfants inscrits. Il rappelle que le coût pour Loire Semène des TAP est d'environ 350 000 €. Il indique que le fonds de soutien est de 68 000 €, que la CAF verse 60 000 € et que les frais d'inscription de 36 000 € seront un complément de recettes. Enfin, il annonce que les élus verront leur indemnité baisser de 10 %. Cette décision a fait l'état d'un consensus unanime au sein du bureau. Il est important de donner l'exemple vis-à-vis de nos services et il remercie les vice-présidents pour cet effort.

Dans l'avenir, il indique qu'il sera important de consolider nos recettes notamment en préservant notre DGF bonifié avec la reprise d'une des deux compétences eau ou assainissement. Il annonce la réflexion de reprendre des compétences supplémentaires telles que celle de la contribution SDIS. En effet, les communes y contribuent directement pour l'instant à hauteur d'environ 600 000 € au total. Il explique que si Loire Semène reprend cette compétence et qu'elle verse cette participation en lieu et place des communes, elle verra son Coefficient d'Intégration Fiscale accroître et de ce fait il est estimé une augmentation de 60 à 70 000 €/an de DGF. Il insiste sur le fait qu'il n'y a pas d'enjeux ni de risques à reprendre cette compétence car les cotisations demandées aux communes évoluent très peu. Il rappelle que si Loire Semène reprend cette compétence alors en contrepartie les attributions de compensation des communes seront baissées. Il informe que dès le mois d'avril la CLECT va travailler sur cette reprise et précise que la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon a quant à elle déjà repris cette compétence.

Il poursuit avec la section d'investissement du budget primitif 2016 et précise que le résultat d'investissement total de 991 000 € permettra d'autofinancer les projets en cours ainsi que les dépenses récurrentes tels que les investissements sur nos bâtiments ainsi que sur nos voiries communautaires. Il revient sur les taux d'emprunt actuels qui sont historiquement très bas et pense qu'il ne serait pas économiquement responsable de se désendetter pour l'instant. Il indique donc qu'il a été inscrit en 2016 un emprunt de 400 000 € à un taux de 1,74 %, ce qui générera environ 53 000 € d'intérêts. Sur l'année 2017, il a été convenu de souscrire un deuxième emprunt de 400 000 € mais à

un taux de 1,85 % selon les engagements de la banque. Il fait remarquer que Loire Semène au vu de son excédent d'investissement n'avait pas forcément besoin d'un emprunt de 400 000 € cette année mais il déclare qu'il serait dommage de ne pas profiter des taux d'emprunt si bas. Il explique que dans le budget primitif 2016 en section d'investissement, au vu des recettes anormalement hautes, il a donc été nécessaire de grossir les réserves foncières tout en inscrivant l'ensemble des actions du plan de mandat. Toutefois il insiste sur le fait que l'ensemble des opérations d'investissement ne pourront être réalisées sur l'année 2016 et qu'il faut les lisser jusqu'à la fin du mandat. Il rappelle qu'il faudra être rigoureux sur nos dépenses et rester vigilant quant à nos dotations tout en cherchant à acquérir de la DGF supplémentaire pour contrebalancer les baisses programmées.

Monsieur VOCANSON intervient sur le transfert de la compétence Incendie qui lui paraît difficile et indique qu'auparavant la loi ne le permettait. Toutefois il trouve que c'est une bonne nouvelle si la reprise de cette dernière est réalisable puisqu'elle permettrait l'évolution du CIF de Loire Semène et donc du montant de la DGF. Il souligne le fait qu'aujourd'hui, l'Etat cherche à aider les collectivités territoriales mais reste prudent quant à la possibilité de ce transfert de compétence.

Monsieur le Président annonce que les élus recherchent toutes les économies possibles et les aides supplémentaires et qu'ils s'inspirent également de ce que les collectivités voisines font.

Monsieur VOCANSON indique que sur le Département deux collectivités et un ancien sénateur ont essayé de reprendre cette dernière mais que les règles fiscales les en ont empêché.

Monsieur le Président précise que cette reprise a été évoquée en bureau et que les services de Loire Semène se sont renseignés quant aux impacts sur la DGF des communes et qu'a priori, il n'y a rien à craindre. Il rajoute que l'étude de cette reprise doit avancer dans les semaines à venir afin de bénéficier de la dotation supplémentaire au plus vite sachant que les DGF sont calculées sur le CIF de l'année N-1. Un état d'avancement de ce dossier vous sera fait lors du prochain conseil communautaire.

Il poursuit avec la prévision prudente inscrite pour les recettes 2016 de fonctionnement en termes de fiscalité. Concernant la TEOM, il indique que l'évolution du taux voté lors du comité syndical du SICTOM du 16/03/2016 sur le budget 2016 fait l'objet d'un rapport suivant. Quant aux recettes de dotations et participations, il est prévu la même baisse que l'an passé plus la diminution des aides du département sur les accueils de loisirs.

Madame TEYSSIER rappelle que l'aide actuelle du département aux familles est de 1,50 € / jour. Avec la réforme des rythmes scolaires, elle précise que les accueils du mercredi après-midi sont désormais considérés comme des accueils périscolaires (et plus extrascolaires) et ne seraient plus financés par le département. Elle indique que rien n'est encore validé et que des discussions sont en cours afin de ne rien changer. Elle soulève le problème des écoles privées pour qui les accueils du mercredi matin ne relèvent pas du périscolaire mais bien de l'extrascolaire.

Monsieur le Président reprend avec les produits de service budgétisés à 409 082,20 €, estimation prudente car il n'y a pas de certitude sur la génération de recettes supplémentaires en revalorisant la tarification du périscolaire, de l'extrascolaire et en intégrant des frais d'inscription pour les TAP (à valider en fin de conseil).

Il continue avec les dépenses de fonctionnement : baisse de 1,5 % de Budget primitif 2015 à Budget primitif 2016 pour les charges à caractère général, augmentation de seulement 1,5 % pour les charges de personnel pour faire face au glissement vieillesse et aux cotisations. Il indique que les économies engendrées par la réorganisation du service Famille – Jeunesse en début d'année sont affectées pour le CISP (chargé de mission et 4 services civiques). Il précise que l'inscription de 950 796,37 € pour le virement à la section d'investissement est élevée mais permet d'équilibrer les budgets suite à l'affectation en fonctionnement de l'excédent global de fonctionnement de 2015. Il rappelle le gel des subventions aux associations et souligne la complexité pour Musica'LS déjà très



juste budgétairement mais qui est disposée à faire des efforts pour y arriver. Il poursuit avec la baisse de cotisation au PETR qui s'explique par la fin de mission tourisme en mai 2016. Dans le cadre du CEJ, il rappelle l'enveloppe supplémentaire obtenue pour la MJC d'Aurec sur Loire sous réserve du nombre d'heures d'accueil effectuées. Il explique l'inscription d'une subvention d'équilibre pour les Budgets Annexes Les Portes du Velay et Pépinière du Viaduc. Enfin il indique que l'inscription en charges exceptionnelles constitue le début de notre résultat de fonctionnement.

Il reprend plus en détail les recettes d'investissement constituées de notre excédent mais aussi du virement à la section d'investissement, de la contractualisation d'un prêt de 400 000 € à un taux de 1,74 % sur 15 ans, des subventions DETR, CG2D, CAF, du contrat Auvergne + et du PAP.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, il rappelle que l'ensemble des opérations du plan de mandat sont inscrites et les reprend une par une.

Il informe que l'enveloppe CG2D devrait être reconduite a priori sur les mêmes montants. Il souligne l'importance de cette subvention pour les communes et les communautés de communes car elle leur permet de financer des opérations basiques et simples mais essentielles.

Quant à la DETR de 16 000 € pour le musée de la Faulx, il précise qu'une demande de report d'un an va être sollicitée dans le but d'élaborer un projet avec l'association du musée qui intégrerait la nouvelle réflexion avec le groupe des artisans d'arts.

Dans le cadre du Projet Touristique Loire Semène, il indique qu'un travail d'offre de trail et de circuit de VTT est en cours d'étude.

Il explique que les 21 000 € inscrits en dépenses d'investissement pour la médiathèque d'Aurec sur Loire correspondent à des trop-perçus DRAC.

L'opération Fonds de concours équipements culturels intègre la halle de St Didier et la salle de St Just Malmont.

Il rappelle que l'enveloppe CG2D du précédent mandat pour la commune de Saint Victor Malescours avait été affectée pour le DOJO de Pont Salomon afin de ne pas perdre la subvention car le projet sur Saint Victor Malescours n'était pas assez avancé. Il avait donc été décidé d'inscrire cette même somme pour un équipement de Saint Victor Malescours, repris au BP 2016.

Il indique que les 2 442 730 € inscrit en recettes budgétisées pour les opérations non ventilables intègrent les restes à réaliser, l'excédent, et le virement de la section de fonctionnement.

Il insiste sur le fait que tous les investissements sont inscrits mais qu'ils ne seront pas tous réalisés cette année.

Il précise que le deuxième prêt de 400 000 € prévu en 2017 aura un taux de 1,85 %, qu'il est important de profiter de ses taux sachant qu'ils pourraient ré-augmenter avec une reprise souhaitée de l'activité.

Il conclut en insistant sur l'effort partagé qui ne sera pas facile à tenir en fonctionnement et sur la politique d'investissement nécessaire pour notre territoire, nos entreprises qui créent de l'activité et du travail pour nos administrés mais aussi des recettes pour les collectivités locales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2016 qui s'équilibre, pour la section fonctionnement à 11 117 870,37 € et pour la section d'investissement à 3 463 012,60 €.



Monsieur le Président remercie les élus pour leur confiance. Il est heureux qu'un budget de consensus reprenant un travail collectif et les propositions de chacun ait été voté à l'unanimité. Il remercie les vice-présidents pour leur créativité et leur mobilisation sur le sujet.

**Administration Générale : Finances :**  
**Budgets Annexes : Comptes de Gestion du receveur**  
**2015, Comptes Administratifs 2015, Affectations**  
**des résultats 2015 et Budgets Primitifs 2016**

Monsieur le Président propose au conseil communautaire que Monsieur BLANCHARD, Vice-Président en charge des finances, présente l'ensemble des budgets annexes suivants : Usine Relais Blachier Teinturiers, Usine Relais Transports Rousson, Usine Relais M.G.P.A., Usine Relais Le Blanchisseur, Pépinière d'entreprises du Viaduc, Pépinière de Saint Just Malmont, Le Crouzet, ZAE Les Portes du Velay, ZA du Viaduc, ZAE La Plaine des Mâts, ZAE Les Sagnes, ZA Les Grangers.

Il invite à procéder ensuite à un vote global de l'ensemble des budgets annexes pour le compte de gestion du receveur 2015, le compte administratif 2015, l'affectation de résultat 2015 et le budget primitif 2016.

Monsieur BLANCHARD reprend en détail les recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement de chacun des budgets annexes et explique leur équilibre budgétaire pour les budgets primitifs 2016.

Concernant le budget « Le Crouzet », il précise que les 40 000€ inscrits en investissement correspondent à des frais de notaire, à la sécurisation du site et à des frais de maîtrise d'œuvre en cas d'acquisition.

Concernant le budget « ZA Les Portes du Velay », il précise que sont inscrits en investissement les frais d'acquisition et de maîtrise d'œuvre mais pas de travaux.

Concernant le budget « ZA Les Grangers » il indique que des terrains sont à aménager mais qu'un montage financier de type public-privé sera nécessaire.

Monsieur le Président ajoute que le service Développement travaille sur l'écriture d'un cahier des charges pour recruter un assistant à maîtrise d'ouvrage compétent pour mettre en concession l'aménagement de cette zone et nous conseiller sur la meilleure formule à adopter pour vendre les terrains au juste prix et sans faire d'avances considérables pour un projet aussi important. Il rajoute qu'une commission Développement sera organisée dès lors que l'AMO sera retenu et qu'une visite d'un site industriel sera programmée.

Monsieur le Président propose le vote général pour les comptes de gestion des budgets annexes présentés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte les comptes de gestions 2015 des douze budgets annexes présentés.

Monsieur le Président quitte la séance.

Monsieur BLANCHARD propose le vote général pour l'ensemble des comptes administratifs des douze budgets annexes présentés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte les comptes administratif 2015 des douze budgets annexes présentés.

Monsieur le Président réintègre la séance. Il propose le vote général pour l'ensemble des affectations des résultats des douze budgets annexes présentés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte les affectations des résultats des douze budgets annexes présentés.

Monsieur le Président propose le vote général pour l'ensemble des budgets primitifs 2016 des douze budgets annexes présentés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte les budgets primitifs des douze budgets annexes présentés (Monsieur BOURGIE ne prend pas part au vote pour le budget annexe M.G.P.A.).

***Administration Générale : Finances :  
Subventions aux Associations et Participations aux  
Organismes de Regroupement***

Monsieur le Président reprend les montants des subventions 2015 perçus par les associations et les cotisations par les organismes de regroupement et propose les montants pour l'année 2016.

Il indique que la subvention versée à la crèche Les Enfants diminue car il a été enlevée la partie ménage du RAM dans les locaux de la crèche, qui fera l'objet d'une convention spécifique.

Il ajoute que celle du Relais Petite Enfance augmente pour le paiement d'un ½ ETP en plus, vu dans le cadre du CEJ avec la CAF (recettes en face).

Les subventions sont identiques à 2015 pour Jeunesse et Loisirs et le Comité Saint Pierre, le COS Loire Semène, Musica'LS et Livres au village.

Il est proposé une nouvelle subvention pour la MJC d'Aurec sur Loire pour financer les actions du foyer d'Aurec sur Loire dans le cadre du CEJ avec la CAF (recette en face). Il précise que Loire Semène ne sert que de boîte aux lettres.

La cotisation au PETR baisse en raison de la fin de la mission tourisme en mai 2016. Celle à la mission locale reste identique. La cotisation du SICALA augmente suite à l'évolution du nombre d'habitants et celle du SICTOM augmente en raison de l'évolution du taux de 0,5 points et des bases de 1%.

Il rappelle l'objectif fixé en bureau d'arriver à un effort partagé sur les baisses de charges de fonctionnement. Il souligne le très bon travail des associations sur notre territoire et estime que le fonctionnement mixte en régie et en associatif convient et est porteur d'échanges.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve les montants de subventions à verser aux associations ainsi que les participations pour les organismes de regroupement pour l'année 2016.

***Administration Générale : Finances :***

## **Fiscalité Locale : Vote des Taux**

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que les taux restent inchangés pour la CFE, la Taxe d'Habitation, la Taxe sur le Foncier Non Bâti.

Concernant le taux de la TEOM, il propose d'approuver une augmentation de taux de 0,5 point : il passerait donc de 7,99 % à 8,49 % pour un produit attendu de 1 245 776 €.

Lors du DOB et du vote du budget primitif 2016 du SICTOM en date du 16 mars dernier, il précise qu'il a été décidé une augmentation des taux de TEOM pour faire face à des dépenses de fonctionnement accrues par la mise en service de la nouvelle alvéole qui a coûté 1 500 000 € TTC. Il rappelle qu'auparavant le coût d'une alvéole était plutôt de l'ordre de 900 000 € mais que cette dernière a nécessité des travaux de terrassement plus coûteux pour exploiter au mieux le site. Ce sont plus de 120 000 m<sup>3</sup> de roches qui ont été extraites et transportées, heureusement à proximité. Il indique que ces 1 500 000 € seront amorti sur 4 ans soit 375 000 € par an.

Il déclare que le SICTOM avait plusieurs choix : augmenter la durée d'amortissement et risquer de ne plus faire coïncider durée d'exploitation et d'amortissement, ce qui constituerait une dangereuse fuite en avant dont la « facture » serait tôt ou tard à régler.. La seconde possibilité est de faire évoluer le taux de la TEOM, tout en sachant qu'actuellement par rapport à nos voisins de la Haute Loire et de la Loire, il fait partie des plus bas. Il rappelle que le SICTOM n'a qu'un seul bâtiment et a déjà réduit au maximum ses charges de fonctionnement en optimisant les tournées en 2011-2012, en supprimant le paiement des heures supplémentaires, en recrutant 7 agents en contrat aidé sur 28 ETP. Il rajoute que les amortissements sont fluctuants au SICTOM : il faut compter 5 ans pour amortir un camion. Il indique que l'intégration de la nouvelle alvéole dans les budgets engendre des amortissements de l'ordre de 800 000 à 850 000 €/an alors qu'auparavant ils se situaient autour de 620 000 à 680 000 €/an. Il rappelle que la capacité d'investissement se fait grâce aux amortissements et l'essentiel des recettes est constitué des participations des collectivités territoriales, la vente de quelques matériaux et des produits liés aux Déchets Industriels Banaux. Il a été remarqué une baisse de ces tonnages dû à la baisse de l'activité économique sur le territoire. Il indique que la commune d'Aurec sur Loire n'enfouira plus ses boues car elle a trouvé un autre procédé et de ce fait le SICTOM devrait constater un manque à gagner d'environ 30 000 €.

Il souligne le fait que le SICTOM demande une hausse de financement aux collectivités. Il précise que pour la Loire, le taux augmenterait également de 0,5 point et passerait à 7,27 %. Il explique la différence de taux entre la Loire 7,27 % et celle de Loire Semène 8,49 % par le fait qu'un équilibre est trouvée avec des bases plus élevées dans la Loire pour arriver à un coût par habitant équivalent d'environ 60€/habitant. Il rajoute que le coût de collecte est plus élevé sur les Monts du Pilat car territoire rural, moins dense et donc avec des tournées plus longues.

Il précise que la dernière hausse de TEOM était en 2010 avec 0,10 % d'augmentation.

Monsieur MARCON demande quel est le coût d'enfouissement à la tonne.

Monsieur le Président répond 80 € la tonne, ce qui est très faible. La moyenne serait plutôt de l'ordre de 110 € la tonne. Il indique que contractualiser avec ALTRIOM permettrait de réduire de 8 000 tonnes le poids de déchets mais engendrerait d'autres charges de fonctionnement estimée à un peu plus de 390 000 €. Il estime plus facile de contractualiser avec ALTRIOM pour les collectivités proches du site et ayant un coût de 110 € par tonne. Le SICTOM va essayer de voir ce qu'il est possible d'optimiser en termes de valorisation et de redevances incitatives. En effet, si l'Etat l'ordonne, il faudra être prêt en termes d'organisation et il faut bien compter 3 bonnes années pour la mise en place de la redevance incitative.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à la majorité (1 contre : M. CHEYNET), approuve les taux de fiscalité locale pour l'année 2016.

Monsieur CHEYNET indique respecter son engagement pris aux élections en votant contre toute hausse et regrette que ses collègues d'Aurec sur Loire n'en ait pas fait de même alors qu'ils s'étaient opposés au précédent conseil à toute hausse de fiscalité.

Monsieur le Président lui précise qu'en votant le budget primitif, il a également voté les inscriptions du SICTOM. Il lui demande également comment le Président du SICTOM peut faire quand l'ensemble des dépenses sont déjà optimisées, que la structure a recours à des contrats aidés, qu'elle ne paie plus les heures supplémentaires. Il insiste sur la bonne gestion du SICTOM tant au niveau économique qu'environnemental.

Monsieur VIAL revient sur l'engagement des élus Aurécois contre la hausse de la Taxe d'Habitation, de la Taxe Foncière et de la Taxe sur le Foncier Non Bâti et que ce dernier est respecté. Il interroge Monsieur CHEYNET sur la raison de son approbation des rapports précédents et sur le fait qu'en votant le budget primitif puis une hausse de la participation au SICTOM, il va devoir lui expliquer comment retrouver les recettes nécessaires en ne votant pas l'imposition supplémentaire.

Monsieur CHEYNET rétorque à Monsieur VIAL qu'il avait été beaucoup plus sibyllin en conseil municipal.

***Administration Générale :  
Fixation des indemnités du Président  
et des Vice-Présidents***

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'au vu du contexte budgétaire actuel, les membres du bureau ont décidé à l'unanimité de baisser de 10 % leur indemnité de fonction, soit pour le Président 60,75 % de l'indice brut 1015 au lieu de 67,5 % et pour les Vice-Président 22,26 % de l'indice brut 1015 au lieu de 24,73 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, fixe le montant des indemnités du président à 60,75 % de l'indice brut 1015, soit 2 309,38 € brut et le montant des indemnités des vice-présidents à 22,26 % de l'indice brut 1015, soit 846,20 € brut.

***Administration Générale : Ressources Humaines :  
Contrat d'assurance des risques statutaires :  
Groupement avec le Centre de Gestion de la  
Fonction Publique Territoriale de la Haute Loire***

Monsieur le Président indique que le Centre de Gestion de la Haute Loire se propose pour mener au mieux et négocier les conventions d'assurance des risques statutaires. Actuellement Loire Semène a contractualisé pour le remboursement des arrêts longues maladies et des congés maternités. L'ensemble des options seront renégociées par le CDG et Loire Semène fera le choix de retenir les options sur lesquelles elle souhaite se couvrir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, donne mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour lancer une procédure de marché public, de mener la mise en concurrence et de souscrire pour le compte de Loire Semène des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée pour un contrat d'une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.



Départ de M. MARCON. Il donne pouvoir à Mme PACALON.

***Développement Durable :***  
***Contrat de Rivière Semène : Plan d'actions 2016***

Monsieur AULAGNIER revient sur la baisse des indemnités logiques des élus et souhaite passer un message au gouvernement « d'en haut qui devrait s'inspirer des élus locaux au lieu de rajouter des ministres supplémentaires ».

Concernant le contrat de rivière Semène, il reprend les actions 2016 restantes pour un montant total pour Loire Semène de 35 590 €. Il précise qu'un bilan de ce contrat est prévu jusqu'en mars 2017 et qu'il faudra étudier une éventuelle nouvelle contractualisation.

Monsieur ROSIAK remarque que les montants des travaux s'élèvent à 144 000 € environ et que les 100 000 € restant sont consacrés à des études. Il n'a rien contre le SICALA mais trouve important les coûts de suivi, de bilans et d'études.

Monsieur AULAGNIER répond que les offres de prix pour les études pouvaient varier du simple au double et que ce sont les entreprises les moins chères qui ont été retenues. Il déclare que toute étude est toujours chère.

Monsieur ROSIAK trouve qu'il y a beaucoup d'études.

Monsieur AULAGNIER insiste sur la complexité de ces contrats de rivières et remercie le SICALA pour le travail fait et leur investissement afin de toujours chercher des aides supplémentaires.

Monsieur le Président concède et s'associe à la remarque de M. ROSIAK. Il est vrai que 40 % des dépenses concernent des études. Toutefois, il insiste sur la nécessité de faire des études qualitatives cette année de fin de contrat pour la suite afin de conduire un nouveau contrat de qualité qui permettra de bénéficier d'aides conséquentes (60 voire 80 %). Il déclare qu'il faudra tout de même être vigilant lors de l'élaboration du futur contrat en diminuant au maximum les études.

Monsieur AULAGNIER informe qu'en COPIL, il a été souligné la bonne qualité des eaux de la Semène, il estime que le contrat a été bénéfique et qu'il a rempli largement son rôle.

Monsieur le Président précise qu'au vu des contraintes budgétaires, il a été question de la cotisation SICALA. Il s'avère que Loire Semène n'a pas la capacité pour l'instant de gérer seule son contrat de rivières et qu'il serait dommage de perdre le bénéfice de ce qui a été fait précédemment. Il préconise plutôt, pour les années à venir, des actions simples, efficaces et peu coûteuses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve les actions 2016 du Contrat de Rivière de la Semène pour une participation de Loire Semène de 35 590,00 €.

***Développement Durable :***  
***Contrat de Rivière Semène : Validation d'actions complémentaires***

Monsieur AULAGNIER continue avec des actions proposées hors contrat. Il trouverait dommage de ne pas poursuivre le travail fait en 2015 dans le cadre du contrat de rivière sur l'entretien de la Renouée et de la végétation pour un montant de 6 544,00 €. Il indique, qu'après négociation, un rabais de 800,00 € a été obtenu par rapport au chiffre initial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, valide la réalisation d'actions complémentaires en plus du contrat de rivière Semène pour l'année 2016 pour un montant total des travaux de 6 544,00 €.

***Développement Touristique :  
Comité de Développement Agricole de  
l'Yssingelais : Demande d'une subvention pour  
l'opération « De Ferme en Ferme »***

Monsieur le Président trouve modeste la demande de subvention du comité de développement agricole de l'Yssingelais pour avoir l'opportunité de faire vivre des valeurs et le métier du paysan qui fait vivre notre territoire.

Il indique que peu de demandes de subvention sont présentées en conseil communautaire au vu des contraintes budgétaires mais estime important de soutenir les actions de l'opération de Ferme en Ferme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention de 500 € au Comité de Développement Agricole de l'Yssingelais dans le cadre de l'organisation de l'opération « De Ferme en Ferme ».

***CISPD : Journées « Sécurité Routière » :  
Subvention à l'Association Vivre et Conduire et  
adhésion à l'association départementale des  
transports éducatifs et de l'enseignement public  
de la Haute Loire***

Monsieur le Président rappelle que l'association Vivre et Conduire et l'association départementale des transports éducatifs et de l'enseignement public de la Haute Loire participent bénévolement chaque année aux journées sécurité routière organisées sur notre territoire qui touchent un bon nombre de collégiens. Il souligne leur implication et les remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention de 300,00 € à l'association Vivre et Conduire pour l'organisation et l'animation des journées sécurités routières et l'adhésion d'un montant de 38 € à l'association départementale des transports éducatifs et de l'enseignement public de la Haute-Loire.

***Famille - Jeunesse :  
Mise à jour de la tarification du périscolaire et  
de l'extrascolaire (accueils de loisirs  
communautaires) - Mise en place de frais  
d'inscription pour les Temps d'Activités  
Périscolaires***

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur CHAMPAVERT, Vice Président en charge de la commission Famille Jeunesse, pour présenter la mise à jour de la tarification du périscolaire au 01/09/16, de l'extrascolaire au 01/07/16 et la mise en place de frais d'inscription pour les TAP au 01/09/16.

Monsieur CHAMPAVERT indique que la Commission Famille – Jeunesse en lien avec le bureau a travaillé sur la tarification des services famille – jeunesse. Concernant les accueils de loisirs, il est proposé l'augmentation de 1,50 € la journée sur les 3 prochaines années, soit pour un quotient familial le plus faible, un passage de 3,40 € à 4 € au 01/07/16 puis à 4,50 € au 01/01/17 et encore à 4,90 € au 01/01/2018. Il a également été décidé la création d'une tranche de quotient familial supplémentaire pour les plus de 1500 €. En effet, la tranche supérieure actuelle regroupe environ 40% de notre fréquentation et il est décidé de la diviser.

Quant au périscolaire, il a été convenu d'augmenter progressivement les tarifs pour aller au plus près de la réalité, soit pour un quotient familial le plus faible, une progression de 6,85 € à 8,55 € au 01/09/16 puis à 10,70 € au 01/09/17 et à 13,40 € à la rentrée 2018. Il indique que le tarif actuel est de 19,20 € Aux Marches du Velay.

Monsieur ROSIAK demande si une communication est prévue envers les familles car les tarifs du périscolaire vont passer du simple au double et les TAP vont devenir payants. Il insiste sur l'importance de faire une grosse communication surtout pour les TAP.

Monsieur CHAMPAVERT revient sur la proposition de mettre en place des frais d'inscription pour les TAP à hauteur de 36 € par an par enfant inscrit. Il souligne le différentiel constaté entre enfants inscrits et participants. Il pense que la mise en place de frais d'inscriptions permettrait d'ajuster les fréquentations et aussi de sortir des recettes estimées à 36 000 € pour 1 000 enfants inscrits.

Monsieur ROSIAK rappelle que sur le fond il est d'accord sur les orientations proposées par la commission Famille – Jeunesse mais répète qu'il est très important de bien communiquer.

Monsieur CHAMPAVERT ajoute que cette mise en place nécessite effectivement une communication, il indique qu'elle sera également présentée en COPIL PEDT pour tous les acteurs (la réunion annuelle sera organisée avant la fin de l'année scolaire).

Monsieur le Président rebondit sur l'évolution du simple au double sur 3 ans de la tarification mais estime que les élus n'ont pas à rougir de cette hausse car les tarifs étaient jusqu'à présent relativement bas. Il ajoute que les contraintes budgétaires de Loire Semène ne permettent plus de faire bénéficier de tarifs excessivement bas. Il est d'accord sur le fait qu'il faudra faire une bonne communication. Il reprend la tarification actuelle du périscolaire : pour un accueil sur le mois de 3 à 5 jour matin et soir, le coût est de 15 € pour un quotient familial médian, ce qui reste faible. Il est conscient que toute augmentation doit être expliquée mais cette dernière est justifiée. Il continue en détaillant la nouvelle tarification basée sur un taux d'effort : + 0,083 % pour la première tranche, + 0,037 % pour la tranche « 760 à 959 » qui représentent 14 % de la fréquentation, 0,028 % pour la tranche supérieure qui représente 40 % de la fréquentation. Il trouve une forme de justice dans cet effort qui est plus important pour les catégories les moins favorisées mais dont certainement un seul membre de la famille travaille. Dans ces situations, l'inscription en périscolaire est faite par choix et non par nécessité. Il insiste sur le fait que c'est son analyse et qu'elle reste discutable.

Monsieur VIAL intervient pour dire que d'après une étude de l'INSEE sur les ménages modestes, il est constaté qu'une famille sur 5 est monoparentale. Une femme seule élevant ses enfants, dans l'obligation de travailler, rencontre des difficultés pour trouver des relais de garde (pas de conjoint) et doit inscrire ses enfants en périscolaire. Il estime que la situation de ces familles monoparentales doit être prise en compte et trouve l'analyse délicate.

Monsieur le Président indique que le quotient familial le plus bas représente 2 % de la fréquentation soit 4 enfants et que la tranche 520 à 759 correspondant à un revenu net de 2 072 € représente déjà 10 enfants et avec les revenus les plus hauts, on s'éloigne de la famille monoparentale.

- Il reprend les 3 décisions de ce soir :
- Nouvelle grille tarifaire au 01/07/2016 pour l'extrascolaire,
  - Nouvelle grille tarifaire au 01/09/2016 pour le périscolaire,
  - Mise en place de frais d'inscription au 01/09/2016 pour les TAP.

Concernant les TAP, Monsieur RABEYRIN demande si les 36 € de frais d'inscription sont par enfant ou par famille.

Monsieur le Président répond par enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à la majorité (1 voix contre : M. MOULIN), approuve la mise à jour de la tarification du périscolaire et de l'extrascolaire ainsi que la mise en place de frais d'inscription pour les temps d'activités périscolaires.

Monsieur MOULIN indique que son vote contraire concerne les TAP. Il estime que ce service est une continuité du temps scolaire qui permet de ne pas laisser dans les rues des jeunes.

Monsieur le Président rappelle que l'organisation de ces TAP n'est pas obligatoire mais est ravi que Loire Semène puisse proposer un service de qualité aux familles. Il insiste sur le reste à charge pour Loire Semène qui est considérable et trouve que le delta entre le nombre d'inscrits et le nombre d'heures réalisées est insupportable. Il trouve que cette négligence ressemble fortement à celle des inscriptions en cantine dans les communes quand il n'y a pas de pénalité. Il serait heureux de pouvoir faire bénéficier de ce service gratuitement car il est imposé, mais malheureusement les collectivités n'ont pas les moyens financiers. Il rajoute qu'il est important de responsabiliser les parents au vu du reste à charge. Il informe qu'aux Marches du Velay, il est également pratiqué une adhésion aux associations pour ce service.

## **Compte-rendu des commissions et réunions diverses**

### Culture-Tourisme :

Monsieur COLETTO rappelle que la commission culture s'est réunie le 17/03/16 et qu'il a été abordé la projection des actions pour le printemps 2016, la fin d'année 2016 et l'année 2017. Il attire l'attention sur les JEMA qui vont se dérouler du 1<sup>er</sup> au 3 avril 2016 dans l'espace muséal de La Séauve sur Semène où 13 artisans d'art exposeront.

La séance est levée à 21h55.

Fait à la Séauve sur Semène, le 05/04/2016



Le Président,

Frédéric GIRODET